

	PROGRAMME DE FORMATION	20/03/2017	
	FCA-17-VL-MQ-35H	Version 3	Indice A

Programme détaillé de la formation

La formation est consacrée à une présentation des évolutions réglementaires, engagées dans le cadre de la transposition de la directive 2014/45/UE, qui seront applicables au plus tard à compter de mai 2018, notamment celles qui concernent l'arrêté du 18 juin 1991 et les instructions techniques.

La formation comprend les modules présentiels suivants :

Accueil et présentation (30min)

- Accueil des stagiaires
- Présentation des objectifs, du programme et organisation du déroulé de la formation
- Positionnement des stagiaires sur les thèmes abordés
- Les questions et les attentes des stagiaires

Module de présentation générale (2h)

- Evolution réglementaires de l'arrêté du contrôle technique périodique des véhicules légers
- Présentation des nouvelles instructions techniques relatives aux fonctions 0 à 8
- Nouvelle classification des niveaux de criticité des défaillances constatables
- Introduction de la notion d'évaluation par les contrôleurs des risques mécaniques
- Les correspondances entre les différentes technologies et les points de contrôle associés

Module fonction 0 (1h55)

- Les évolutions de la fonction 0 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 0
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 1 (3h20)

- Les évolutions de la fonction 1 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 1
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances

	PROGRAMME DE FORMATION	20/03/2017	
	FCA-17-VL-MQ-35H	Version 3	Indice A

- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 2 (1h45)

- Les évolutions de la fonction 2 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 2
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 3 (55min)

- Les évolutions de la fonction 3 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 3
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 4 (3h45)

- Les évolutions de la fonction 4 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 4
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques

	PROGRAMME DE FORMATION FCA-17-VL-MQ-35H	20/03/2017	
		Version 3	Indice A

- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 5 (3h50)

- Les évolutions de la fonction 5 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 5
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 6 (4h40)

- Les évolutions de la fonction 6 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 6
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 7 (1h55)

- Les évolutions de la fonction 7 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 7
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction 8 (1h55)

- Les évolutions de la fonction 8 par rapport à la réglementation en vigueur

	PROGRAMME DE FORMATION	20/03/2017	
	FCA-17-VL-MQ-35H	Version 3	Indice A

- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de la fonction 8
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module fonction spécifique (2 heures)

- Les évolutions des fonctions 10, 11, 12 et 13 par rapport à la réglementation en vigueur
- Les méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle des fonctions 10 à 13
- Les défaillances constatables et les critères d'applications de ces défaillances
- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Sur chaque défaillance un rappel est fait des défauts applicables imposés par les SRV
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques
- Un temps de parole et d'échange est aménagé au fil des défaillances le nécessitant.

Module mesures transitoires (1 heure)

- Chevauchement des modèles de procès-verbaux utilisés
- Réalisation des contre-visites selon la nouvelle réglementation lorsque la visite technique périodique ou complémentaire a été réalisée avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation

Bilan de fin de stage (30 minutes)

- Bilan de fin de formation par le formateur et les stagiaires
- Évaluation de la formation par les stagiaires (fiche d'évaluation)
- Contrôle des feuilles d'émargement et contre-signature par le formateur

Partie du programme prévue en téléformation

Module de formation à distance (3 heures)

- Plateforme de e-learning de FCA (E-doceo)
- Assistance technique en cas de besoin fournie par l'organisme de formation FCA
- Réalisation complète de la FAD avant le début de la formation en présentiel.

	PROGRAMME DE FORMATION		20/03/2017	
	FCA-17-VL-MQ-35H		Version 3	Indice A

- Ce module de formation a pour but de faire découvrir aux stagiaires, par le biais d'exercices, les nouvelles instructions techniques.
- Sur la présentation d'une défaillance constatable, il est demandé au stagiaire de trouver l'instruction technique en lien, et de définir le niveau de criticité.
- Le module est composé de 180 questions.
- Le délai minimum du temps de réponse de chaque question est d'une minute.
- Thèmes abordés :
 - Fonction 0 : 8 minutes
 - Fonction 1 : 55 minutes
 - Fonction 2 : 25 minutes
 - Fonction 3 : 8 minutes
 - Fonction 4 : 22 minutes
 - Fonction 5 : 17 minutes
 - Fonction 6 : 28 minutes
 - Fonction 7 : 9 minutes
 - Fonction 8 : 8 minutes

Partie du programme prévue en travaux dirigés

- Travaux dirigés illustrés pour associer les défaillances constatables aux différents points de contrôle et leurs évolutions par rapport à la réglementation en vigueur
- Les stagiaires recherchent les défaillances applicables imposées par les nouvelles instructions techniques des fonctions 0 à 13.

Matériel pédagogique et technique

La formation présentielle théorique est réalisée dans une salle de cours équipé ad minima de :

- Ordinateur portable et dispositif de vidéo projection (formateur) ;
- Liaison ADSL
- Tableau blanc
- Suivant les modules, un micro-ordinateur ou une tablette par groupe de 2 stagiaires
- Carte USB pour chaque stagiaire contenant l'ensemble des supports de formation et des textes réglementaires
- Suivant les thèmes abordés, divers supports de cours ou d'enregistrements au format papier peuvent être remis aux stagiaires.

Documents stagiaire

	PROGRAMME DE FORMATION		20/03/2017	
	FCA-17-VL-MQ-35H		Version 3	Indice A

- Suivant les thèmes abordés et principalement pour les formations en travaux dirigés, divers supports de cours ou d'enregistrements au format papier peuvent être remis aux stagiaires.

Base documentaire

- Le formateur et les stagiaires ont à leur disposition l'intégralité des textes réglementaires en vigueur ainsi que les versions consolidées du futur arrêté du contrôle technique des véhicules légers et des futures instructions techniques VL applicables au plus tard au 20 mai 2018. Le formateur utilise cette base documentaire pour étoffer sa présentation et répondre à toutes questions en lien avec l'activité du contrôle technique. Les stagiaires l'utilisent pour répondre à des questions directes ou pour la réalisation des TD.